

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du VENDREDI 8 Mars 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve des Petits-Champs, près celle de Richelieu, n°. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTANILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le premier d'un mois, & on ne reçoit point de billets de Caisses particulières, ni les lettres non affranchies.

SUEDE.

De Stockholm, le 12 février.

LA cour a pris le deuil pour six semaines, à l'occasion de la mort de Louis XVI : l'étiquette est de ne le porter ordinairement que trois semaines pour les têtes couronnées; mais la douleur de cette catastrophe, & les liens d'amitié qui existoient depuis si long-tems entre les deux cours, ont fait prolonger le deuil au-delà du terme ordinaire.

L'impératrice de Russie a fait demander à notre cour, & à celle du Danemarck, de défendre la sortie de toute espece de denrées pour la France.

On écrit de Copenhague, le 16 février, que plusieurs officiers de marine ont obtenu du roi la permission d'aller servir sur des vaisseaux anglois, dans la guerre contre la France.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 27 février.

M. de Rolle, ambassadeur du régent & du lieutenant-général du royaume de France, reste ici jusqu'à l'arrivée d'un courier de Russie, auquel est attaché le sort de sa mission. Le roi de Prusse lui a témoigné les dispositions les plus favorables. La cour de Vienne est dans les mêmes intentions, & l'on ne doute point que celles du cabinet de Saint-James n'y soient conformes; mais soit prudence, soit prétexte pour différer, on ne veut point faire d'acte public avant d'être autorisé par l'exemple de Catherine.

Le prince de Condé est parti pour Vienne, & le bruit de la prochaine arrivée de l'empereur paroît controuvé.

On a fait des changemens au plan de campagne qui avoit été arrêté. On prétend que l'on renonce à l'invasion de l'Alsace; que, comptant sur des intelligences à Mayence, on espère s'emparer promptement de cette place, de Sar-Louis & de Thionville, pour aller faire le siege de Metz.

On n'est pas sans inquiétude sur l'armée de Clairfayt, qui n'est encore que de 22 à 24 mille hommes, aidés seulement de 6 mille Prussiens dans la Gueldre; mais 15 mille Autrichiens, dont la tête vient d'arriver à Limbourg, ne tarderont point à le joindre. Il ne s'agit que de gagner du tems jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts & de la grosse artillerie. Ces terribles canons, qui ont soumis Belgrade, ne pourront être sur les bords du Rhin que dans le courant de mars.

Le duc de Deux-Ponts, fugitif de ses états, effrayé par

l'approche des François, est à Manheim. Les ennemis de la France aimeroient mieux lui voir, qu'à Charles Théodore, la couronne palatine sur la tête. On fait qu'il y a, depuis long-tems un traité éventuel secret entre le roi de Prusse & le duc de Deux-Ponts. On lui aura sans doute donné une nouvelle forme, d'après les circonstances actuelles.

Seize mille Hanovriens ont reçu ordre de se rendre en Hollande, & quatre mille autres, de joindre l'armée d'Empire près de Manheim.

ANGLETERRE.

De Londres, le 1^{er}. mars.

Le roi, qui ne laisse échapper aucune occasion d'échauffer & d'entretenir la popularité que la guerre lui a procurée, semble affecter de se montrer souvent en public. Hier, il s'est rendu avec l'appareil accoutumé à la chambre des pairs, pour y donner son consentement à cinq bills passés dans les deux chambres; ce qui est une démarche peu ordinaire. Le roi ne va gueres au parlement, excepté à l'ouverture & à la clôture de la session, & pour sanctionner les bills d'une importance particulière: pour les bills ordinaires ou de moindre conséquence, ce sont presque toujours des commissaires qui sont chargés d'y apposer le consentement royal.

Chaque jour le gouvernement met en commission de nouveaux vaisseaux de guerre. On arme à Plymouth le *Colossus* & le *Cumberland*, de 74 canons, & le *Royal-Sovereign*, de 112 canons, qui sera commandé par le capitaine Nichols. L'escadre de l'amiral Gardner va être renforcée, & partira, à ce qu'on assure, dans 10 à 12 jours pour les Indes occidentales.

Les gazettes sont pleines d'avis des prises faites sur les François par les bâtimens anglois, & presque toutes sont des corsaires; mais on y est beaucoup moins exact à parler de tous les navires anglois qui sont pris par les corsaires françois.

On écrit de l'isle de Man qu'il y a eu à la vue de cette isle un combat très-vif & très-long entre deux frégates; mais on n'y avoit pas appris l'issue du combat.

On se rappelle le vol fait en 1790 des diamans de madame du Barry: elle fit annoncer dans les papiers publics une récompense de 2 mille louis d'or pour celui qui lui feroit recouvrer la totalité du vol, & une somme proportionnée pour celui qui n'en feroit recouvrer qu'une partie. Un négociant de la cité, nommé Symons, a fait assigner madame du Barry pour avoir à lui payer la récompense promise, attendu qu'il

avoit découvert les auteurs du vol, & en avoit fait retrouver une partie. Les défenseurs de madame du Barry ne nioient pas ce service, mais alléguoient que M. Symons, dans l'origine, avoit déclaré qu'il ne prétendoit aucune récompense. Le procès vient d'être jugé à Guildhall, par un juré de négocians, pardevant le chef-juge du banc du roi. La déclaration du juré adjuge 700 livres sterling de récompense au plaignant.

Extrait d'une lettre de Londres, du 1^{er} mars.

L'escadre sous les ordres du général Gardner, destinée pour les Indes Occidentales, est composée de quatre vaisseaux de ligne & d'un plus grand nombre de frégates. Elle est encore à l'ancre à Portsmouth, & mettra à la voile dès que le vent sera favorable. — Près de cinquante colons de la Guadeloupe & de la Martinique partiront avec cette escadre. On ne doute pas ici que ces colonies ne reçoivent les Anglois comme leurs libérateurs. — Mardi on donna des ordres pour lever l'embargo qu'on avoit mis dans tous les ports d'Angleterre. Il paroît que la presse & les primes ont fourni à-peu-près le nombre nécessaire de matelots. On assure que depuis que la ville de Londres a proposé une augmentation à l'engagement, près de deux mille matelots se sont engagés volontairement.

Les catholiques viennent de présenter au roi une adresse dans laquelle ils protestent de leur attachement & de leur dévouement à la personne sacrée & à la constitution. C'est peut-être la première fois qu'ils sanctionnent par leur volonté des actes iniques du parlement, qui les empêcheroient de pratiquer leur culte, s'ils étoient exécutés. L'adresse présentée par le lord Peter a été accueillie avec beaucoup de bonté. On ne parle pas du nombre des signataires; il faut qu'il ne soit pas considérable.

M. Robert Walpole a eu ordre de partir pour son ambassade à la cour de Lisbonne. On croit qu'il a eu ordre de solliciter l'armement d'une petite escadre. Le chevalier Elgin, ci-devant ministre d'Angleterre à Bruxelles, va aussi partir pour le continent. On ignore quelle est sa mission.

Samedi au soir M. de Bouillé, accompagné de M. William Fawcet, adjudant-général de l'armée, eut une longue conférence avec M. Pitt. Il est certain qu'il sera employé par le gouvernement anglois, mais d'une manière subalterne. On ne prendra ici aucun engagement avec les émigrés, parce qu'on espère faire une guerre très-avantageuse pour la Grande-Bretagne. — Les François réfugiés à Douvres, obligés de quitter cette ville, ont fait une adresse à ses habitans, pour les remercier des secours de toute espèce qu'ils en ont reçus. Ils disent qu'ils ne peuvent témoigner leur reconnaissance que par des conseils, & en conséquence ils recommandent à toutes les classes du peuple de respecter la constitution britannique & d'obéir aux loix de leur pays. Les deux tiers de cette adresse sont consacrés à faire le tableau de la France, qui n'est pas peint avec des couleurs favorables. — L'embarquement des trois bataillons des gardes a attiré un grand concours de spectateurs à Greenwich. Les gazettes ministérielles disent, que les troupes montroient beaucoup d'ardeur, & qu'à leur honneur, elles étoient parfaitement sobres. Mais le fait est que presque tous les soldats étoient complètement saouls, & qu'ils ont failli faire chavirer plusieurs bateaux. Le duc d'York n'a pas permis qu'il s'embarquât d'autres femmes que celles qui pouvoient prouver, par des certificats qu'elles sont mariées à des soldats des Gardes. On applaudit beaucoup à la chasteté & à la moralité de S. A. R. On a fait ici plusieurs traductions du nouveau plan de constitution proposé à la convention nationale. On l'a même imprimé en François. Il paroît impraticable aux gens impar-

tiens. Ils ne croient pas que la France puisse être gouvernée sans un pouvoir exécutif fortement constitué; on croit ici cependant que ce plan n'est pas assez populaire au gré des Jacobins, & qu'ils se proposent d'en présenter un autre. Il sera curieux de comparer le travail de Robespierre, Thuriot, Collot-d'Herbois, avec celui de Syeyes, Payne & Condorcet. Ces trois hommes célèbres sentent sans doute les imperfections du nouveau plan, mais ils ont cédé aux circonstances, &c. — Les dernières dépêches du lord Auckland sont très-satisfaisantes. Les Hollandois arment avec beaucoup d'activité sur terre & sur mer. Les états de Hollande ont défendu, sous peine de mort, d'exporter d'Amsterdam du bled & toutes sortes de comestibles. Le pain, le sucre & le café y sont déjà excessivement chers. Les canons sont dressés sur les remparts de cette ville, & on a préparé les baraques.

BELGIQUE.

Extrait d'une lettre de Bruxelles, du 2 mars.

Des agitateurs soudoyés sans doute par les partisans de l'aristocratie nobiliaire & sacerdotale, menacent de troubler l'ordre & la tranquillité publique, depuis l'époque de la réunion de la ville de Bruxelles à la république française. Pour empêcher l'exécution de ces desseins pervers, de nombreuses patrouilles de cavalerie & d'infanterie parcourent nuit & jour cette ville.

La fonderie de Malines travaille avec la plus grande activité à la fonte d'un bon nombre de pièces de campagne. L'on vient encore d'en couler treize de quatre livres de balles.

Le général Beaulieu a établi son quartier-général à Bastogne, distant de Luxembourg de dix lieues. Déjà il y a eu quelques escarmouches entre ses avant-postes & ceux des François.

Le siège de Maëstricht se continue avec la plus grande vivacité; malgré la grande quantité de bombes que les François ont déjà jetées dans la ville, & qui ont causé beaucoup de dommages, la garnison, commandée par le prince de Hesse-Cassel, se défend bien. Si l'attaque est vigoureuse, l'on peut dire que jusqu'à présent la défense est bien soutenue. Dans la réponse que le gouverneur fit à la sommation du général Miranda, il dit, qu'il étoit déterminé à s'enfuir sous les ruines de la place, plutôt que de la rendre. La suite nous apprendra si cette jactance sera soutenue par des effets. Ce qui fait que Maëstricht tiendra plus long-tems qu'on ne l'avoit cru d'abord, c'est qu'elle compte parmi ses défenseurs 4 mille Brunswickois, assez bons soldats, outre 12 cents émigrés François, qui, comme on sait, sont intéressés à ne pas se laisser prendre vivans. Quant aux troupes hollandoises nationales, l'on ne compte gueres sur elles, & le bruit court même qu'on a été obligé de fusiller plusieurs de ces soldats mal-intentionnés.

On nous dit encore que des bourgeois de Maëstricht ayant fait des représentations au gouverneur de cette ville, sur l'impossibilité de pouvoir défendre la ville, sans ruiner les propriétés des citoyens, ce gouverneur, pour toute réponse, en a fait pendre plusieurs.

Extrait d'une lettre d'Anvers, du 2 mars.

On a conduit ici à la citadelle, comme prisonniers d'état, quatre particuliers de Bréda, principaux adhérens du stadhouder, & connus par les vexations qu'ils ont fait éprouver à leurs concitoyens. — On assure que le fameux Motman, celui qui a été l'agent accrédité de la princesse d'Orange, pendant la révolution du Brabant en 1787, est du nombre.

Si l'on peut en croire les bruits, Willemstad doit être atta-

qué aujourd'hui, & on tâcheroit ensuite de passer la rivière pour prendre Dordrecht; on fait que tous les habitans de cette dernière ville sont patriotes, & qu'ils attendent à bras ouverts les François leurs libérateurs. Le général Dumouriez porte sur sa poitrine le symbole favori des patriotes bataves, savoir un petit chien-loup en argent, avec l'inscription: *Chacun mord à son tour.*

La prise de Klundert nous a coûté beaucoup de monde. A Bréla, il y a plus ou moins cent maisons endommagées; on évalue la perte causée par le canon françois à 150 mille florins.

Nous ignorons jusqu'à présent la capitulation de cette ville; il y a des personnes qui prétendent que le commandant Byland a évacué la place pendant la nuit, y laissant seulement deux cents hommes pour empêcher les habitans d'ouvrir les portes aux François, & conséquemment de se faire couper la retraite; d'autres assurent que Dumouriez a accordé à Byland de sortir avec toute sa garnison, même avec les honneurs de la guerre.

P. S. Dans ce moment, nous apprenons que l'armée françoise s'éloigne de Maëstricht. On nous assure que c'est pour aller au-devant de l'ennemi, qui arrive en force sur Aix-la-Chapelle.

FRANCE.

De Paris, le 8 mars.

Le général Servan est arrivé à Paris, pour conférer avec le conseil exécutif sur la campagne prochaine du Midi.

Les officiers municipaux de garde au Temple, avant engagé les quatre prisonniers à prendre l'air, ils se sont promenés au haut de la tour, habillés en deuil. C'est pour la seconde fois qu'ils ont consenti à sortir de leur appartement depuis le 21 janvier.

Les fédérés de Nantes, vivement affligés du pillage qui a eu lieu à Paris, se sont rendus au club des Cordeliers: d'après le décret de la convention, ils retourneront dans leurs foyers pour défendre les frontières maritimes.

COMMUNE DE PARIS.

Du 6 mars.

La séance de ce soir étoit consacrée entièrement à délibérer sur les mesures à adopter pour la levée des 6904 hommes, nombre fixé par le département pour le contingent de la ville de Paris. Après de longs débats, il a été arrêté que les sections seroient extraordinairement convoquées pour samedi 9 mars, à l'effet d'entendre la notification qui leur sera faite du nombre d'hommes à fournir par chacune d'elles; que le même jour les membres de la municipalité se partageroient les quatre parties de la ville, parcourroient, avec toute la pompe possible, les différentes rues, & y liroient une proclamation semblable à celle qui eut lieu lorsque la patrie fut déclarée en danger.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Dubois-Crancé).

Supplément à la séance du mercredi 6 mars.

Marat a invoqué la justice de l'assemblée en faveur de plusieurs soldats blessés qui éprouvent les plus grands besoins: le comité de la guerre a été chargé de présenter un rapport à cet égard.

Les 300 mille hommes qui doivent compléter l'armée françoise, coûteront, pour habillement & équipement, en-

viron 81 millions, à raison de 270 liv. par chaque homme: les comités militaire & des finances ont proposé de mettre cette somme à la disposition du ministre de la guerre. La convention s'est contentée d'accorder provisoirement un fonds de 41 millions, & elle a renvoyé à l'examen de ses comités une motion tendante à faire imposer les fonds de levée sur les citoyens qui jouissent de plus de 6 mille liv. de rente.

Des malveillans avoient publié que la section de la Réunion ne pouvoit réaliser l'offre qu'elle avoit faite d'armer, d'habiller & d'équiper 220 défenseurs de la patrie: cette section est venue aujourd'hui démentir avec éclat la calomnie: elle a fait défilé dans la salle ses 220 citoyens, habillés de pied en cap, armés de bons fusils, chargés de havresacs pleins de hardes, & prêts à partir; elle a assigné un fonds de 20 mille liv. pour satisfaire à leurs besoins extraordinaires. Le plus vif enthousiasme s'est manifesté dans l'assemblée & parmi les spectateurs; & chacun a sanctionné dans son cœur le décret qui déclare que la section de la Réunion a bien mérité de la patrie.

On a adopté un grand nombre d'articles sur les émigrés.

Le général Custine, mandé à Paris par le conseil exécutif provisoire, est arrivé hier en cette ville: il écrit à la convention pour la prier d'agréer l'hommage de son dévouement & de ses sentimens respectueux.

Les commissaires de la convention, chargés de visiter les places fortes du département du Nord, écrivent que la ville de Lille a ses fortifications en bon état, & est approvisionnée suffisamment pour soutenir un long siège.

Séance du jeudi 7 mars.

On a décrété la formation de deux légions de chasseurs à cheval pour la défense des côtes.

Réal, au nom des comités des finances, de secours & des domaines, a fait un rapport qui a déterminé la convention à rendre un décret dont voici les principales dispositions:

1°. Les traitemens, gages, pensions, gratifications & émolumens des personnes attachées à la maison du ci-devant roi, autrement qu'à titre d'office, sont supprimés à compter du 10 août 1792.

2°. Il sera accordé à ces personnes des indemnités ainsi réglées: elles recevront leurs traitemens depuis le 10 août jusqu'au 31 décembre 1792, sur le pied d'un *maximum* de 1200 livres: on accordera en outre le quart du traitement à ceux qui sont restés chargés de loyers à Versailles depuis le 5 octobre 1789.

3°. Il sera mis à la disposition du ministre de la guerre une somme de 600 mille livres, pour le paiement de ces dépenses.

4°. Le comité des domaines présentera un projet sur l'indemnité définitive à accorder, à compter du premier janvier de cette année.

5°. Les baux à loyers passés pour le service de la maison du ci-devant roi, sont résiliés à compter du premier avril prochain; les avances données aux propriétaires seront imputées sur les arrérages, & les propriétaires recevront, à titre de dédommagement, un tiers du loyer pour chaque année que devoit durer le bail; cette durée est déterminée à neuf années, à moins que la dixième ne coure en ce moment, auquel cas elle sera aussi indemnifiée par le tiers du loyer.

Un décret a autorisé le ministre de l'intérieur à payer une somme de 378 liv. pour loyer d'une caserne à Paris.

Sur le rapport de la commission des vingt-un, la convention a décrété qu'il n'y avoit plus lieu à accusation contre le citoyen Parent, président du comité des domaines de l'assemblée nationale constituante; ce citoyen, qui est détenu, sera mis en liberté.

Le comité d'aliénation a fait adopter quelques articles additionnels à la loi concernant la vente des biens des émigrés.

Plusieurs lettres & paquets, adressés aux adjoints des ministres, restent, depuis quelques jours, dans les bureaux de la grande poste, & n'ont pu être délivrés, parce que les adjoints n'ont pas les ports francs. Sur la motion de Tallien, qui a fait sentir les inconvéniens qui résulteraient de l'interruption ou de la difficulté de la correspondance entre les citoyens & le ministère, la convention a accordé la franchise des ports de lettres & paquets adressés aux adjoints des ministres de la guerre & de la marine.

Gossuin & Merlin de Douai, commissaires de la convention dans la Belgique, écrivent de Liege, en date du 3 mars, à neuf heures du soir, que le général Thouvenot est parvenu à rallier les bataillons dispersés, & à les faire retourner sur Herve. Les citoyens de Liege ayant témoigné le desir d'être armés pour la défense commune, on leur a distribué deux mille fusils, & ils marchent à l'ennemi, mêlés dans les rangs avec les soldats de la république. Le siege de Maëstricht a été levé dans le plus grand ordre; vingt hommes seulement ont péri, encore par imprudence. Les commissaires ajoutent qu'ils viennent d'apprendre que les ennemis ont été repoussés jusques dans les bois d'Aix-la-Chapelle.

Le ministre de la guerre paroît; il dit: « Je viens annoncer à la convention un événement qui la dédommagera de l'espece d'inquiétude qu'ont pu lui causer les nouvelles d'Aix-la-Chapelle. Gertruidenberg est pris, & nous en sommes redevables au général d'Arçon, le même qui s'est emparé de Bréda. Cette ville, que l'on pouvoit regarder comme imprenable, défendue par une multitude de forts situés au milieu des inondations, & seulement accessible par des chaussées très-étroites, a cédé aux sages dispositions & au zèle du général Dumouriez, qui m'apprend cette nouvelle par un courrier extraordinaire: il va poursuivre les projets hardis que son génie lui a fait concevoir, & m'assure qu'au 1^{er} mai, nous serons entièrement maîtres des bords du Rhin.

» Cette nouvelle a été communiquée à l'armée de Miranda; & il n'est pas douteux qu'elle ne ranime le courage & l'activité de nos troupes pour le siege de Maëstricht, qui va être entrepris dans toutes les règles ».

La convention entend ensuite la lecture d'une lettre de Camus, l'un de ses commissaires; elle est datée de Liege, le 1^{er} mars. En voici l'extrait:

Klundertz a été pris le même jour que Bréda, le 25 février, à dix heures du soir: on a trouvé dans ces deux places beaucoup de pieces d'artillerie; savoir, 187 canons, 16 mortiers, 6 obusiers à Bréda; 50 canons & 2 mortiers à Klundertz. J'ai recommandé qu'on fît promptement l'inventaire de tous ces objets, qui servent en ce moment aux sieges de Williamstadt & Gertruidenberg, dirigés par les maréchaux-de-camp d'Arçon & Berneron. Déjà le fort de Stenow, qui protégeoit Gertruidenberg, est pris: nous avons entendu toute la matinée de vives canonnades du côté de Williamstadt; & le général Damouriez part, au moment où j'écris, à midi, pour se placer sur un point intermédiaire entre les deux sieges, les surveiller & préparer les suites de son expédition: il a ordonné qu'on lui disposât, à Ondensboch & à Zewinberghen, un armement de 20 à 25 bâtimens: l'artillerie & les munitions qu'on trouvera dans les deux places assié-gées, serviront pour de nouveaux sieges.

Un membre a fait la motion de déclarer nuls tous les testamens, codiciles & autres actes de dernière volonté, faits en haine de la révolution: Mailhe, Genfonné, Barrere & Saint-André ont donné à cette motion une forme législative, en proposant d'abolir sur-le-champ le droit de tester en ligne directe. Buzot vouloit qu'en ligne collatérale ce droit fût également aboli. Après quelques débats, sur la rédaction de Mailhe, la convention a décrété que la faculté de tester & de disposer de toute autre maniere en ligne directe, est abolie; que les descendans partageront également les biens des descendans, & que le comité de législation présentera un projet sur les partages en ligne collatérale.

Le ministre des affaires étrangères avoit envoyé, dans le cours de cette séance, un long mémoire sur la conduite de la cour de Madrid, & une lettre dans laquelle il prévenoit la convention que le conseil exécutif avoit fait mettre embargo sur les navires espagnols, aussi-tôt qu'il avoit eu connoissance de l'ordre donné à notre ambassadeur pour quitter l'Espagne: Barrere, après avoir donné lecture du mémoire du ministre, a fait, au nom du comité diplomatique, un rapport dans lequel il a révélé l'astuce & la perfidie du ministère espagnol, & qu'il a fait suivre d'un projet de décret portant:

- 1^o. Que la république est en guerre avec l'Espagne.
- 2^o. Que le ministre de la guerre fera passer vers les Pyrénées le matériel nécessaire pour une armée de cent mille hommes.
- 3^o. Que des commissaires de la convention seront envoyés dans les départemens voisins de l'Espagne, pour en visiter les places & animer le courage des citoyens.

Ce projet a été décrété à l'unanimité & au milieu de vifs applaudissemens.

Séance levée à cinq heures.

M O N E S T I E R , Rédacteur des articles de la Convention nationale.

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettres G.

Cours des changes d'hier.

Amsterdam.....	29 $\frac{1}{2}$.	Cadix.....	27 l. 10 s.
Hambourg.....	358 à 56.	Gènes.....	182.
Londres.....	14 $\frac{1}{2}$ à 15.	Livourne.....	102.
Madrid.....	27 l. 15 s.	Lyon, pay. de Janvier.	4. b.

C O U R S D E S E F F E T S P U B L I C S .

Du 7 mars 1793.

Actions des Indes de 2500 liv.....	1965. 70. 75. 77 $\frac{1}{2}$ 80.
Portion de 1600 liv.....	1250.
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	245.
Emprunt d'octobre de 500 liv.....	490. 92.
Emp. de 125 millions, déc. 1784. 7 $\frac{1}{2}$. 7 $\frac{1}{2}$. 7. 6 $\frac{1}{2}$. 7. p.	
Sorries.....	3 $\frac{1}{2}$. p.
Emprunt de 80 millions, avec bulletins.....	1. b.
Idem, sans bulletin.....	7. 7 $\frac{1}{2}$.
Idem, sorti en viager.....	1 $\frac{1}{2}$. 4. p.
Bulletins.....	
Idem, sortis.....	75.
Reconnoissance de bulletins.....	70.
Emprunt de 80 millions, d'août 1789.....	7. 7 $\frac{1}{2}$. p.
Assurances contre les Incendies.....	387. 88. 90. 91.